

Date de dépôt : 11 décembre 2024

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Jean-Louis Fazio : Pour plus de protection à l'endroit des lanceurs d'alerte

En date du 1^{er} novembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Selon l'association de défense des employés DEW – dont le but est de porter assistance aux lanceurs d'alerte –, la loi sur la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'Etat (LPLA) n'est pas suffisamment efficace. En effet, il semblerait que, lorsqu'un fonctionnaire dénonce une infraction commise sur son lieu de travail, il ferait encore trop souvent l'objet de mobbing par ses supérieurs hiérarchiques, avec les conséquences psychologiques, professionnelles et financières qui en découlent.

Avant de pouvoir éventuellement procéder à une modification législative pour garantir une meilleure protection de ces employés, il convient dans un premier temps de poser les questions suivantes à l'exécutif:

Combien de fonctionnaires ont signalé auprès de leur hiérarchie un dysfonctionnement au sein de leur service et combien d'entre eux ont été informés de leurs droits ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.

Q 4034-A 2/2

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

De décembre 2022 à novembre 2024, 18 fonctionnaires ont lancé une alerte.

Huit d'entre eux l'ont fait au travers de la plateforme Internet. Parmi eux, un seul l'a signalé nominativement et a été informé de ses droits.

Les dix autres lanceurs d'alerte l'ont signalé auprès de leur hiérarchie. Parmi ces dix derniers, trois l'ont signalé nominativement et ont été informés de leurs droits.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI La présidente : Nathalie FONTANET